

## **ANALYSE DES COMPTES de Monsieur Jacques BOURSIER, vérificateur aux comptes :**

*Cet exercice a confirmé la reprise de toutes les activités habituelles après la crise sanitaire et le maintien global de ses effectifs. Ainsi le résultat, soit 817,94 €, reste positif et permet de maintenir l'avoir de l'association à un niveau élevé, gage de sécurité pour l'avenir.*

### **RECETTES**

*Les cotisations des adhérents, soit 18 286 € sont en progression, d'environ 20 % par rapport à l'exercice précédent (15 177 €). Elles représentent une petite moitié (49,90 %) des recettes totales, grâce au maintien des effectifs.*

*Les subventions restent stables avec une légère progression de celle de la Ville de Mâcon, et sont de l'ordre de 20 % du total des recettes.*

*Les recettes à caractère exceptionnel, telles que celles générées par le gala bisannuel et la grande buvette trisannuelle de 1-2-23 Mâcon, pour un montant total de 5 188 € améliorent encore cette année le résultat final. Il en est de même pour les dons qui restent à un niveau d'un millier d'euros. Les intérêts du livret d'épargne ont fortement progressé du fait de l'augmentation des taux d'intérêts.*

### **DÉPENSES**

*Les charges de personnel restent le poste de dépenses le plus lourd, d'un montant de 16 793 € contre 11 868 € l'exercice précédent, en progression de 41 % soit près de 47 % des dépenses totales.*

*Les frais de déplacements ont été maîtrisés, au prix de renoncer à certaines compétitions nationales trop éloignées, et restent au même niveau. Les frais d'occupation des locaux, aménagements, ont diminué d'un quart, passant de 2 352 € à 1 753 €, du fait de la fin de l'occupation des locaux gérés par l'Œuvre de la Jeunesse et ceci malgré les frais générés par l'aménagement du nouveau local.*

*Les dépenses de tenues vestimentaires et de matériel ont été significatives, mais étaient conséquentes de besoins nouveaux, intégralement imputées sur le résultat de cet exercice, celui-ci, globalement le permettant.*

### **CONCLUSION**

*Cet exercice a encore conforté les fondamentaux solides de l'association : la part importante des cotisations dans les recettes, toujours dans un ordre de grandeur de la moitié environ ; la part limitée des subventions, à peine d'un quart des recettes, ces subventions sécurisant le bon fonctionnement de l'association, mais également une certaine indépendance. Et l'association, par sa gestion comptable prudentielle de répartition pluriannuelle des bénéfices tirés de manifestations exceptionnelles contribue à sa pérennité.*

*La trésorerie, d'un montant d'environ 39 000 €, couvrant un peu plus d'une année de fonctionnement normal, permet non seulement à l'association de développer ses activités et de garantir l'avenir, mais surtout de se prémunir contre les aléas financiers du fait de la gestion de personnel salarié telles qu'indemnités de retraite ou suite à un litige, etc...*